



EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 30 372 pétitionnaires.

Désignation : Citoyennes et citoyens du Québec.

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QU'il est de la responsabilité du gouvernement du Québec de mettre en place les conditions nécessaires pour que toutes les Québécoises et tous les Québécois puissent avoir accès rapidement à des services de santé de qualité;

ATTENDU QUE dans ce contexte, nous appuyons les revendications de la Fédération interprofessionnelles de la santé du Québec – FIQ qui réclame des conditions qui sauront retenir les professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires dans le réseau public et favoriseront le recrutement des milliers de personnes qui sont requises pour assurer l'intégrité de notre réseau de la santé.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous réclavons que le gouvernement accorde aux professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires des conditions de travail acceptables, susceptibles de limiter la pénurie de main-d'œuvre qui menace le réseau public de santé du Québec.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Agnès Mafais, l'aschereau
6-10-2010
Date